

2 juin 2020

## **RGIE : de nouvelles directives pour les installations électriques à compter du 1er juin 2020**

**Le nouveau RGIE (Règlement Général des Installations Electriques) entrera en vigueur le 1er juin. Cette nouvelle version remplace le RGIE actuel qui date de 1981. Outre une profonde restructuration, elle comporte également d'importantes modifications de fond, notamment pour ce qui concerne les mesures préventives anti-incendie. Le nouveau RGIE sera divisé en 3 livres.**

Le contenu du RGIE actuel n'étant plus adapté aux tendances et évolutions récentes dans le domaine des installations électriques, le SPF Économie a demandé en 2013 que le règlement soit entièrement réécrit et harmonisé avec les documents de normalisation européens. Geert Verschueren, Manager Normalisation chez Legrand : « Cette tâche a été attribuée à Vinçotte et Wolters Kluwer. À la fin d'octobre 2019, le nouveau RGIE a été publié dans le Moniteur belge. Le 1er juin prochain, toutes ses modifications entreront en vigueur, ce qui harmonisera notre pays avec les pays européens – la France, les Pays-Bas et l'Allemagne – qui ont d'ores et déjà procédé à cette réforme. »

En quoi une mise à jour approfondie était-elle nécessaire ? Geert Verschueren : « Au fil des années, le RGIE actuel est devenu une compilation chaotique de textes et d'avenants. Grâce à cette restructuration en profondeur, la législation est plus conforme aux normes européennes. Le nouveau RGIE intègre également de nouvelles technologies et applications à la législation. Enfin, la législation est plus claire, plus lisible et donc plus simple d'utilisation. »

Philippe Cotton, Expert Electricity Academy chez Vinçotte : « Jusqu'à présent, le RGIE se composait d'un seul livre. À partir du 1er juin, le règlement sera divisé en 3 livres, chacun subdivisés en parties, chapitres, sections et sous-sections. Le livre 1 traite des installations à basse tension et très basse tension, le livre 2 des installations à haute tension et le livre 3 des installations pour le transport et la distribution de l'énergie électrique. Chaque livre comporte 9 parties, des figures et des tableaux. »

« Un autre grand pas en avant est l'implémentation de nouvelles technologies dans la nouvelle législation, comme par exemple les bornes de recharge pour véhicules électriques, les logements intelligents, les interrupteurs différentiels sélectifs ou les différentiels contrôlés à distance. Cette dernière application a été particulièrement d'actualité ces dernières semaines en raison des mesures de confinement, par exemple pour les résidences secondaires dont l'accès par les propriétaires était interdit. »

« Le nouveau règlement met particulièrement l'accent sur les mesures de prévention contre l'incendie. La nouvelle sous-section 4.3.3.7 impose aux professionnels une série de nouvelles obligations pour leurs installations électriques en vue de prévenir les incendies, parmi lesquelles l'utilisation obligatoire de produits sans halogène dans les espaces publics pouvant accueillir plus de 50 personnes », poursuit Geert Verschueren. « L'utilisation de solutions sans halogène est plus sûre dans le sens où ce matériel, en cas d'incendie, dégage moins de fumées toxiques et sombres, ce qui permet à la signalisation de sécurité et aux voies d'évacuation de rester visibles. »

« Legrand propose de nombreuses solutions sans halogène ou équivalentes pour se conformer aux nouvelles obligations en matière d'installation. Outre une vaste gamme de produits, les installateurs, grossistes et clients finaux peuvent également compter sur une prestation de service personnalisée. »

**Pour plus d'informations :**

Legrand Group Belgium nv/sa

Elke De Keyzer, Communication & MKT intelligence specialist

Tél. : +32 (0)2 719 17 11

E-mail : [elke.de-keyzer@legrandgroup.be](mailto:elke.de-keyzer@legrandgroup.be)

Site web: [www.legrand.be](http://www.legrand.be)

**Le Groupe Legrand** est spécialiste mondial des infrastructures électriques et numériques du bâtiment. Depuis plus de 60 ans, Legrand fournit des solutions intégrées pour la gestion des fonctions d'un logement, comme l'éclairage, le chauffage, l'énergie, les réseaux et le contrôle d'accès. Le Groupe Legrand représente les marques Legrand, Netatmo et BTicino sur le marché belge et est spécialiste du matériel d'installation électrique à basse tension.

Legrand, Netatmo et BTicino proposent une vaste gamme de produits innovants pour la construction résidentielle (interrupteurs, domotique, distribution et protection), le secteur tertiaire (écoles, hôpitaux, bureaux, hôtels...) et l'industrie.